Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_174-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM., BATAILLE, BONNET, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
15 décembre 2022
Acte n° **2022-174**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme BRUN a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme STEMER a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à M. RIVIER
M. BAË a donné procuration à Mme CALVO
M. BARBA a donné procuration à Mme VITET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD
M. CANILLO a donné procuration à M. GAUTHIER
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme RIPOLL

Conseillers présents :
21

Secrétaire de séance : M. MAILHÉ Christophe

Date de la convocation :
8 décembre 2022

Thème : 7.1 – DÉCISION BUDGÉTAIRES

Objet : Ouvertures de crédits en investissement pour 2023

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose à l'assemblée que jusqu'à l'adoption du budget, la commune peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L 1612-1, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37, précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2023, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les propositions d'ouverture de crédits sont de 328 600 € selon la répartition suivante :

LIBELLÉ	COMPTE M14	BP 2022	DM 2022	TOTAL 2022	1/4	COMPTE M57	2023
Frais doc urbanisme	202	10 000	0	10 000	2 500,00	202	**2 500**
Frais d'études	2031	90 000	0	90 000	22 500,00	2031	**10 000**
Concessions, droits similaires	2051	13 950	0	13 950	3 487,50	2051	**3 400**
Terrains nus	2111	44 980	0	44 980	11 245,00	2111	**10 000**
Terrains bâtis	2115	190 000	0	190 000	47 500,00	2115	**10 000**
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	54 842	0	54 842	13 710,50	2121	**13 700**
Hôtel de ville	21311	5 000	0	5 000	1 250,00	21311	**0**
Bâtiments scolaires	21312	163 600	0	163 600	40 900,00	21312	**25 000**
Equipements du cimetière	21316	24 526	0	24 526	6 131,50	21316	**0**
Autres bâtiments publics	21318	2 008 201	0	2 008 201	502 050,25	21318	**125 000**
Immeubles de rapport	2132	61 352	0	61 352	15 338,00	21321	**10 000**
Autres constructions	2138	350 850	0	350 850	87 712,50	2138	**50 000**

.../...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 031-213101876-20221215-2022_174-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022 - acte n° 2022-174 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISION BUDGÉTAIRES
Objet :	Ouvertures de crédits en investissement pour 2023

LIBELLÉ	COMPTE M14	BP 2022	DM 2022	TOTAL 2022	1/4	COMPTE M57	2023
Matériel de transport	2182	15 000	0	15 000	3 750,00	21828	0
Matériel de bureau et informatique	2183	132 000	0	132 000	33 000,00	21831	5 000
						21838	5 000
Mobilier	2184	37 100	0	37 100	9 275,00	21841	4 500
						21848	4 500
Autres immobilisations	2188	414 170	0	414 170	103 542,50	2188	50 000

Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2023.

M. RIVIER Pascal propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissements ci-dessus détaillés pour 2023.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve l'ouverture des crédits en investissement sus visés pour 2023.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
MAILHÉ Christophe

Tableau listant les délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 20 DEC. 2022